

Programme Osmose 2023



Osmose est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-letton. Il est mis en œuvre en Lettonie par le ministère de l'Éducation et des sciences, et en France par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Les appels à candidature de ce programme sont lancés à un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 03/06/2022

Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de [présentation générale](#).

Types de projets concernés

L'**objectif** de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.

Tous les **domaines scientifiques**, y compris les sciences humaines et sociales, sont concernés par ce programme.

Conditions d'éligibilité des équipes

L'**appel à candidatures est ouvert** aux laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche ou à des entreprises dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

La participation active et la mobilité de **jeunes chercheurs**, en particulier doctorants ou post-doctorants, est un des tous premiers critères de sélection.

- Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement ;
- Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables de la gestion du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer ;
- Les projets destinés à participer à des congrès, conférences, ou cours de mise à niveau seront exclus ;
- Les projets financés dans le cadre de l'appel à projet de l'année 2021 ne sont pas éligibles.

Critères d'évaluations des projets

- La qualité et l'intérêt scientifique du projet, la clarté de sa présentation ;
- La qualité et compétences des équipes française et lettone (reconnaissance dans leur domaine, participation à la publication d'articles scientifiques, notoriété internationale) ;
- La participation effective au projet de jeunes chercheurs et/ou doctorants ;
- La valeur ajoutée pour la coopération franco-lettone ;
- Les complémentarités de la coopération (apports mutuels, équilibre de la mobilité prévue, etc.) ;
- Les perspectives (publications académiques, retombées économiques et industrielles potentielles) ;
- Une attention particulière sera portée aux projets qui s'intègrent dans les priorités politiques de l'Union européenne exprimées dans le nouveau programme-cadre Horizon Europe, ainsi qu'à la participation effective de jeunes chercheurs et/ou doctorants.

Réseaux de projets bilatéraux

Afin d'encourager la création de réseaux européens de recherche et contribuer ainsi à la construction de l'Espace européen de la recherche, les instances des deux pays rappellent aux chercheurs qu'ils ont la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche que leur projet Osmose. A égalité d'évaluation, la priorité sera donnée à ces projets en réseaux par rapport aux projets uniquement bilatéraux.

Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les **instances** des deux pays se réunissent ensuite en Lettonie pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation des affaires européennes et internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

Modalités de fonctionnement

Le **financement** est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives.

Il doit être impérativement consommé **entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur la **prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme. Il est à noter que les prises en charge concernent exclusivement des mobilités de courtes durées.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le **renouvellement** des crédits pour une seconde année est subordonné à :

- La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre), et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours ;
- La rédaction d'un **bilan financier** des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile ;
- Une **consommation** optimale des financements accordés pour la première année.

Ces documents doivent être envoyés à la fin de la première année au Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Riga.

Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement les indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française se rendant en Lettonie.

SÉJOUR(S)			
Statut concerné	Montant des per diem	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe française	125 € / jour	France	France → Lettonie
Chercheur de l'équipe lettone	NC	Lettonie	Lettonie → France
VOYAGE(S) A/R			
Statut concerné	Montant plafond voyage	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe française	550 €	France	France → Lettonie
Chercheur de l'équipe lettone	NC	Lettonie	Lettonie → France

A titre indicatif, en 2021, le financement annuel accordé, en moyenne, par projet aux participants de l'équipe française était de 2540€.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le [document ci-joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Les projets soumis à cet AO peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

Suivi des projets

Un rapport **scientifique et financier** final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](#).

- Date de publication de l'appel à projets : **10 mars 2022**
- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **3 juin 2022**
- Diffusion des résultats sur l'extranet Campus France <http://chercheurs.campusfrance.org> : **décembre 2022**
- Début des projets : **janvier 2023**

- Envoi de la notification d'enveloppe : **février 2023**

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](#)

et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur.

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

Contacts pour le programme

Pour la partie française :

Véronique Dussaussois, conseillère de coopération et d'action culturelle
Sandra Urtane, directrice-adjointe de l'Institut français de Lettonie
Solal Canqueteau, chargé de mission "Pôle Savoirs, société et innovation"

Institut français de Lettonie

Raina bulvaris 9,

Riga LV-1050

Tél. : +371 67 20 18 53

Mél : veronique.dussaussois@institut-francais.lv

Mél : sandra.urtane@institut-francais.lv

Mél : solal.canqueteau@institut-francais.lv

Pour la gestion de l'appel à propositions :

Campus France

Gestion PHC

28 rue de la Grange-aux-Belles

75010 PARIS

Mél : extranet@campusfrance.org

Pour le partenaire :

Mme Linda Vecbiškēna, chargée de mission au Département de l'enseignement supérieur, de la recherche et des innovations
Ministère de l'éducation et des sciences

2, rue Valnu

Riga LV-1050

Tél. : +371 67 04 74 94

Mél : Linda.Vecbiskena@izm.gov.lv

Mme Elza Zeidlere, Département d'appui aux politiques d'innovation et de recherche
Conseil national des sciences

Tél. : +371 67 78 54 65

Mél : elza.zeidlere@lzp.gov.lv

Mme Maija Bundule, directrice du département des programmes de recherche internationaux du Conseil national des sciences

Tél. : +371 67 78 54 23

Mél : majja.bundule@lzp.gov.lv